



Perspectives

Bulletin d'information CGT des salarié-e-s des bureaux d'études n°221

La réunion de négociation de la CPPNI s'est déroulée le 26 janvier 2022. Plusieurs points étaient à l'ordre du jour :

- Les minima conventionnels,
- Le télétravail,
- Le travail de nuit.

Nous n'aborderons dans ce bulletin que la question des salaires. Lors du Perspectives n°220, le patronat avait fait une première proposition. Devant le refus de cette proposition de l'ensemble des organisations syndicales de salariés, Syntec et Cinov ont donné en début de réunion une nouvelle proposition :

ETAM				
Position	Coefficient	SMH actuel	SMH revalorisé	TX revalorisation
1.1	230	1 558,80 €	1 613 €	3,5 %
1.2	240	1 587,50 €	1 643 €	3,5 %
1.3	250	1 618,50 €	1 659 €	2,5 %
2.1	275	1 683,75 €	1 726 €	2,5 %
2.2	310	1 786,70 €	1 831 €	2,5 %
2.3	355	1 922,60 €	1 971 €	2,5 %
3.1	400	2 059,80 €	2 111 €	2,5 %
3.2	450	2 210,30 €	2 266 €	2,5 %
3.3	500	2 355,80 €	2 415 €	2,5 %

Le patronat a donc revu sa copie. Mais nous sommes loin de ce qui serait nécessaire. D'abord quelques chiffres :

- Le Smic a augmenté de 3,3% depuis le 1^{er} janvier 2021 : 0,99% au 1^{er} janvier 2021 ; 2,2% en octobre ; 0,9% au 1^{er} janvier 2022.
- Le Smic est donc porté à 1 603,12 euros. Le Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale est resté, lui, à 3 428 euros.
- L'inflation a été en 2021 de 2,2%. Selon l'INSEE, elle pourrait être de 2,7% en 2022.

Cadres				
Position	Coefficient	SMH actuel	SMH revalorisé	TX revalorisation
1.1	95	1 983,60 €	2 019 €	1,8 %
1.2	100	2 088,00 €	2 126 €	1,8 %
1.3	105	2 186,10 €	2 225 €	1,8 %
2.1	115	2 394,30 €	2 437 €	1,8 %
2.2	130	2 706,60 €	2 755 €	1,8 %
2.3	150	3 123,00 €	3 179 €	1,8 %
3.1	170	3 490,10 €	3 549 €	1,7 %
3.2	210	4 311,30 €	4 385 €	1,7 %
3.3	270	5 543,10 €	5 637 €	1,7 %

Le compte n'y est donc pas. Si les deux premiers coefficients ETAM peuvent se targuer d'être un peu au-dessus de l'augmentation du Smic, cette augmentation est nettement inférieure à l'inflation 2021 et 2022... sachant que la prochaine revalorisation des minima se déroulera en janvier 2023. En ce qui concerne les autres coefficients, il y aura tout simplement une perte de pouvoir d'achat.

Notons enfin que la réduction Fillon en vigueur depuis 2005 réduit les cotisations patronales portant sur les salaires jusqu'à 1,6 Smic, c'est-à-dire 2 565 euros. Aussi, tous les minima des ETAM sont concernés par cette baisse de cotisations patronales.

Formule Fillon :

Réduction cotisations : $(T/0,6) \times (1,6 \times \text{Smic} / \text{rémunération brute} - 1)$

Pour les entreprises de moins de 50 salariés, $T=0,3206$

Et pour les autres $T=0,3246$

Concernant les Ingénieurs et cadres, ils sont aussi concernés par la réduction des cotisations Fillon jusqu'à la position 2.1. Mais là n'est pas le problème. En effet, ils ont une réelle perte de pouvoir d'achat par rapport aux taux d'inflation 2021 et 2022. La grille proposée tasse celle-ci vers le bas, c'est-à-dire vers le Smic. D'autre part, on peut réellement s'interroger sur la politique de la branche concernant la « fabrication de cadres low cost ». Il ne devrait pas y avoir de cadres en dessous du PMSS. C'est une revendication de la CGT.

Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « BI BE »

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes